

**Les résultats de licence 2 de la session de mai 2017 du CAVEJ  
seront publiés à partir du lundi 03 juillet 2017 à 11h**

**Nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes :**

- 1) *Accès aux résultats*
- 2) *Etudiants admis en juin*
- 3) *Etudiants ajournés ou défaillants en juin*
- 4) *Consultation des copies d'examen*

**1) POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES RESULTATS :**

Les étudiants de toutes les universités devront se rendre sur le site internet

<http://ent.univ-paris1.fr>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».  
Plusieurs volets sont consultables : Etat Civil, Adresses, Historique de mes inscriptions à Paris 1, Calendrier des examens, **Notes et résultats**.

Adresse directe : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

**2) ETUDIANTS ADMIS EN JUIN :**

Les étudiants admis à l'issue de cette session pourront procéder à leur inscription administrative en Licence 3 à partir du 13 juillet 2017, à l'adresse suivante :

<http://reins.univ-paris1.fr>

Les résultats seront adressés aux universités de rattachement respectives.  
Les **diplômes** de DEUG seront à réclamer ultérieurement à ces universités de rattachement.

**Pour les étudiants rattachés à Paris 1 :** *Vous devez adresser votre demande de diplôme, par courrier, environ 6 mois après la publication des résultats, accompagnée de la photocopie de vos relevés de notes, de la photocopie d'une pièce d'identité, d'une **enveloppe (format 21 x 29,7)** libellée à votre adresse, affranchie au **tarif recommandé en vigueur avec accusé de réception et d'un formulaire de recommandé déjà rempli à votre adresse** .*

Le courrier est à adresser à :

CAVEJ  
Service des diplômes L2  
17 rue Saint Hippolyte  
75013 Paris.

### **3) ETUDIANTS AJOURNES OU DEFAILLANTS :**

#### **Règlement de l'examen**

- *Toute défaillance à une matière constitutive de l'unité d'enseignements empêche la capitalisation de l'unité concernée et fait obstacle à l'admission finale.*
- *Toute note égale ou supérieure à la moyenne est conservée pour la session de septembre.*
- *Les notes inférieures à la moyenne doivent être obligatoirement repassées en septembre (sauf si elles ont été validées par compensation dans une unité ou dans un semestre).*
- *Toute unité d'enseignement validée est conservée dans son ensemble pour la session de septembre.*
- *Tout semestre validé est conservé dans son ensemble pour la session de septembre.*

#### **Dates de la session de rattrapage**

Les dates des écrits et des oraux figurent dans « actualités » sur le site internet e-cavej.org

Il n'y aura pas d'envoi de convocations.

Pour les étudiants ajournés ou défaillants à la session de juin, rattachés à Paris 1, les réinscriptions administratives ne seront possible qu'après la proclamation des résultats de la session de rattrapage de septembre.

### **4) CONSULTATION DES COPIES:**

Vous êtes priés de contacter votre gestionnaire de scolarité par mail afin de vous inscrire pour la consultation de copies en précisant les matières que vous souhaitez consulter : cavdeug2@univ-paris1.fr

#### **Dates:**

Droit administratif 1&2 : Mercredi 05 juillet 2017 à 10h00

Droit des obligations 1&2 : Mercredi 12 juillet 2017 à 10h00

Paris, le 14 juin 2017  
Scolarité Licence 2